Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 37 (2000)
Heft: 1417

Rubrik: Médias

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le secret bancaire n'a rien à voir avec la morale

La pression pour un renforcement du secret bancaire remonte à la fin des années vingt. Rappel.

La légende est bien connue : la Suisse a renforcé le secret bancaire en 1934 pour protéger les avoirs de personnes, avant tout juives, convoitées par le régime nazi. Une récente recherche effectuée par l'historien bernois Peter Hug dans les archives fédérales et dans celles de l'Association suisse des banquiers fait un sort à cette genèse très morale (*Die Weltwoche*, 13 janvier 2000).

La légende est née en 1966 par la grâce d'un article anonyme paru dans le bulletin du Crédit suisse. L'accréditation de cette thèse se produit très rapidement. Même Jean Ziegler, peu suspect de complaisance à l'égard des banques, la mentionne dans un débat au Parlement, en 1970. En réalité, il semble que le Crédit suisse visait à désamorcer un projet législatif du Congrès américain contre la fuite des capitaux. L'un des plus farouches adversaires du secret bancaire helvétique, le procureur Robert M. Morgenthau, dut modérer ses attaques eu égard à son électorat juif. La diversion avait réussi, le secret bancaire immunisé pour trois décennies.

Flagrant délit de fraude fiscale

En fait les pressions pour un renforcement du secret bancaire remonte à la fin des années vingt. Les cas d'enquêtes d'agents fiscaux allemands et français en territoire suisse se multiplient. En 1932, la police arrête des membres de la direction de la Banque commerciale de Bâle et des membres de la bonne société française dans un grand hôtel parisien, surpris en flagrant délit de fraude fiscale. Une liste où figurent les noms de deux mille clients français est saisie. Les titulaires de comptes en Suisse retirent alors en masse leurs avoirs. La place financière helvétique est menacée, d'autant plus que les tribunaux suisses eux-mêmes, dans plusieurs jugements, rappellent le caractère très relatif du secret bancaire dont aucune loi ne fait alors mention.

La nouvelle loi sur les banques de 1934 mentionne explicitement ce secret et prévoit des sanctions pénales sévères pour quiconque ne le respecte pas. L'effet est immédiat. Dans les trois années suivantes, le volume des sommes gérées par les banques suisses progresse à nouveau de 28%, à un point tel que la Banque nationale s'inquiète pour la stabilité du franc. *jd*

La recherche de Peter Hug paraîtra prochainement dans un ouvrage collectif *Gedächtnis, Geld un Gesetz*, édité par Jakob Tanner et Sigrid Weigel chez VDF-Hochschulverlag à Zurich.

LOGEMENT

La propriété, à portée de main

La Suisse est un pays de locataires. Pour la majorité, la propriété reste un rêve financièrement irréalisable. Cela pourrait changer avec un modèle de propriété limitée dans le temps, meilleur marché que la location.

« Pagameno », tel est le nom d'un programme qui veut favoriser l'acquisition de logements à des prix défiant toute concurrence. L'idée est toute simple. L'achat porte sur un objet, appartement ou maison individuelle, mais pour une durée limitée à trente ans. Cette acquisition pour une période fixe permet d'abaisser le prix d'achat à 30% de la valeur du bien et de bénéficier d'un logement 30 à 45% moins cher que s'il était loué. Dans ces conditions, et si les fonds propres exigés se montent à 10% du prix d'achat, on comprend que la propriété devienne accessible au plus grand nombre. Pour le surplus, ce type de propriété comporte les mêmes droits et charges que la propriété traditionnelle: inscription au registre foncier, revente et legs au cours de la période de trente ans, achat pour une nouvelle période, transformations... Et ce modèle ne présente pas que des avantages financiers; il répond à l'évolution des besoins tout au long d'une vie en permettant de changer de logement plus facilement.

Les promoteurs de «Pagameno» sont actuellement en pourparlers avec des sociétés d'assurance et des caisses de pension. Le modèle pourrait conquérir jusqu'à 10% du marché immobilier. Une étude effectuée par un institut de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne montre que plus de la moitié des locataires désire devenir propriétaire et que la grande majorité d'entre eux apprécierait la propriété à durée limitée. *jd*

Référence: Fondation Casa pour l'encouragement à la propriété immobilière, Steinrebenstr. 110, 4153 Reinach, tél. 061 712 27 73, fax 712 27 74.

Médias

Les changements de présentation des journaux et revues n'arrêtent pas depuis le début de l'an 2000. *Terre & nature* (anciennement *Le sillon romand*) a changé d'habit au début de l'année. *L'Hebdo* a renouvelé forme et contenu avec réussite au milieu de ce mois. Daniel Pillard a pris congé des lecteurs de *L'Illustré* le 5 janvier et promet une révolution à ses nouveaux lecteurs du *Matin* de la semaine pour le 2 mai. Qui suivra?

L'hebdomadaire *Hotel + Tourismus Revue*, dans un billet d'humeur (13 janvier 2000) annonce ironiquement la parution d'un «Michelin noir» pour catholiques pratiquants bâlois. La raison: l'Eglise catholique de ce canton a établi une liste des restaurateurs qui se sont éloignés de l'Eglise et dont il vaut mieux ne pas fréquenter l'établissement. *cfp*